SUPPLEMENT DE L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 23 MARS 1852.

OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Première Session.—Quatrième Législature.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Lundi, 16 Février 1852.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

L'appel nominal ayant été fait, 56 membres sont présents.

Congé est donné à MM. Mire, Dalferes, Lathrop, Simpson, Lagroue, Decoux, Soldmon et Lambert.

Le journal de vendredi a été lu et approuvé.

M. Théard, ayant été forcé de s'absenter à cause de maladie, lors de la discussion du bill sur la consolidation et l'annexion, a demandé que son vote à ce sujet soit enregistré—ce qui fut accordé par la Chambre.

En conséquence, son vote a été enregistré en faveur de la consolidation des trois municipalités et contre l'annexion de Lafayette.

M. Barilleau, de la part du comité des enrôlements, rapporte comme dûment enrôlés

Acte pour incorporer la ville de Farmerville dans la paroisse Union.

Acte pour fixer l'époque des sessions du Jury de police dans et pour la paroisse St-Tammany

Acte pour céder juridiction, au Gouvernement des Etats-Unis, d'un certain morceau de terre situé dans la paroisse de Plaquemines, dans l'Etat de la Louisiane.

L'orateur ayant signé lesdits bills, le greffier est chargé d'y demander la signature du président du Sénat.

Les membres suivants ont présenté les pétitions suivantes:

M. McCutchen,—Pétition de M. Pratt;

Référé au comité sur le pénitentiaire

M. Morgan,—Pétition du Bureau de Police de la ville de Washington;

Référé au comité des affaires de paroisses,

M. Edwards,—Pétition de J. D. [illegible],

Référé au comité des réclamations

M. Augustin,—Pétition de L. Gally,

Référé au comité de police

M. Day,—Pétition de Gt Briant au sujet de "Grand River;"

Référé au comité des améliorations internes

M. Day,—Pétition des médecins du district Ouest;

Référé à un comité spécial.

M. Day a donné avis qu'il présentera le bill suivant intitulé

Acte pour régulariser les devoirs des Recorders des aliénations dans les différentes paroisses de cet Etat.

Les membres suivants, selon avis préalable, proposent les bills suivants intitulés, lesquels après dispensation des règles, subissent leur première et leur seconde lectures, et sont référés à leurs comités respectifs

M. Hough,—Acte pour rétablir un tableau de frais spécifiés pour les juges de paix de cet État, (les paroisses d'Orléans et de Jefferson exceptées);

Référé au comité judiciaire.

M. Barlett,—Acte pour allouer une certaine compensation aux registers et receveurs des différents districts de terre des Etats-Unis dans l'Etat de la Louisiane;

Référé au comité sur les terres publiques.

M. Dewees—Acte pour créer un juge de paix additionnel dans la paroisse de Jefferson,

Référé au comité judiciaire.

M. Terrell,—Acte pour venir au secours de William Shaw de la paroisse de Caddo,

Référé au comité des affaires paroissiales.

M. Augustin,—Acte pour amender la 2de section de l'acte approuvé le 17 mars 1834, relatif à l'hôpital de charité.

Référé au comité des institutions charitables et publiques.

Mr Gardiner.—Acte pour la vente du collège de Franklin et pour d'autres effets.

Référé au comité d'éducation publique

M. Sever,—Acte pour amender l'article 375 du Code de procédure,

Référé au comité judiciaire.

M. McCutchen,—Acte pour amender un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'assessment et à la collecte des taxes dans cet Etat, approuvé le 21 mars 1850;

Référé au comité de finances

M. Moss,—Acte imposant certains devoirs à l'assesseur de la paroisse de Lafayette,

Référé au comité des affaires paroissiales.

Par un message du Gouverneur par l'entremise de son secrétaire M. Carrigan, la Chambre est informée qu'il a signé et approuvé les bills et résolutions suivants intitulés

Acte pour exempter la paroisse de Lafayette de payer les frais dans les affaires criminelles commises dans la corporation de la ville de Vermillion.

Acte pour augmenter les salaires des jurés dans la paroisse de Lafayette.

Acte pour venir au secours de Zoé Girard, veuve de Marais.

Acte pour augmenter les salaires des jurés de Ste-Marie.

Acte pour autoriser la nomination d'un notaire public additionnel dans la paroisse de Lafayette.

Acte pour créer deux notaires additionnels pour la paroisse de Ouachita.

Résolution requérant nos Représentants et instruisant nos Sénateurs au Congrès de prendre les mesures pour faire établir un chemin de poste d'Harrisonburg dans la paroisse de Catahoula, à [illegible], paroisse de Franklin, par la Prairie Bœuf.

Acte pour admettre en évidence les statuts et digestes publiés des autres états.

Acte pour créer un notaire public additionnel pour la paroisse de l'Assomption

Acte pour pourvoir à la nomination d'un notaire public additionnel pour la paroisse de Claiborne.

Par un message du Sénat, par l'intermédiaire de son secrétaire, M. J. B. Walton, le concours de la Chambre est requis aux bills suivants du Sénat, intitulés

Acte pour l'organisation de corporations pour des travaux d'amélioration et d'utilité publiques.

Acte pour étendre le sens des portions des paroisses de Ouachita, Morehouse, Caldwell, Franklin et Carroll, au sujet de la formation d'une nouvelle paroisse qui doit être appelée la paroisse de Richland.

Acte pour autoriser l'émancipation de l'esclave Ninny, pour services méritoires rendus à son maître

Acte pour amender un acte incorporant la ville de Jefferson, approuvé le 9 mars 1850

Bill subrogeant la ville de Jefferson aux droits du village de Free Port

Acte relatif aux levées dans la paroisse des Rapides

Acte pour améliorer les chutes de la rivière Rouge, à Alexandria

Acte relatif à l'expropriation de terres pour les chemins de fer et autres travaux d'utilité publique.

Acte faisant une appropriation pour l'amélioration de la navigation du bayou Vermillion, selon la recommandation de l'Ingénieur d'Etat.

Par le même message, la Chambre est informée du concours du Sénat au bill suivant de la Chambre, avec les amendements, et demande le concours de la Chambre aux dits amendements:

Acte pour empêcher les individus de faire des raccourcis

Message du Sénat

La Chambre a passé alors aux lectures des bills du Sénat, intitulés

Acte pour pourvoir à la manière de faire le recensement, et la collection des taxes de corporation pour la ville de Bâton-Rouge

Résolution conjointe pour obtenir une allocation du Gouvernement Général à l'effet d'enlever les obstructions dans la rivière Rouge.

Acte pour autoriser les shérifs des paroisses de St-Bernard, Plaquemines et Jefferson, à faire des ventes dans la ville de la Nouvelle-Orléans, de propriétés situées dans leurs paroisses respectives.

Sur motion, après dispense des règles, les dits bills ont subi leurs trois lectures et la Chambre y a concouru

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat

Message du Sénat.

La Chambre, alors, a passé à la première lecture des bills suivants, qui, après dispense des règles, ont été référés à leurs comités respectifs.

Acte pour procurer un bloc de marbre pour le monument de Washington.

Référé au comité général.

Acte pour venir au secours de Gustave Ducros, de la ville de la Nlle-Orléans.

Référé au comité des finances

Acte pour venir au secours de Wm Brumfield de la paroisse de Washington.

Référé au comité des finances

Acte pour émanciper Wm Lyon [illegible]

Référé au comité judiciaire.

Acte pour venir au secours de David F. Taber, de la paroisse Natchitoches

Référé au comité des finances.

La Chambre alors a passé au bill de la Chambre, rejeté par le Sénat, intitulé:

Acte pour venir au secours des personnes qui ont payé d'une manière irrégulière des sommes d'argent, au ci devant register, Richard Loucks, pour des terres, au Bureau des terres.

Sur motion, un comité de conférence de la part de la Chambre, a été nommé, composé de 5 membres et de ——membres de la part du Sénat.

L'Orateur a nommé du dit comité

MM. Selby, Richardson, Sever, Livingston et Alexander

L'Orateur a présenté à la Chambre une communication de l'Auditeur des comptes publics, au sujet d'une nouvelle paroisse.

Sur motion la dite communication a été référée au comité des affaires de paroisse.

L'Orateur a aussi présenté à la Chambre une communication de l'honorable Chas. Gayarré, relative au Bureau de Statistiques.

Sur motion, la dite communication a été référée au comité sur le commerce.

Deuxième Lecture.

La Chambre a alors passé à la seconde lecture des bills suivants, intitulés:

Acte pour amender un acte intitulé "acte pour encourager les corps de volontaires de la 1re Division de la Milice de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 7 mars 1845, No 152, et pour en étendre les privilèges à la Légion Louisianaise.

Sur motion, le bill a été mis à l'ordre du jour pour mercredi.

Acte pour exempter du service de juré, les officiers et soldats du Bataillon d'Artillerie de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion, le dit bill a été déposé sur le bureau.

Acte pour amender l'article 3,272 du Code Civil.

Sur motion, le dit bill a été déposé sur le bureau.

Acte pour autoriser l'énumération des électeurs compris dans les limites de la nouvelle paroisse qui doit être formée des paroisses de Sabine, Rapides, Calcasieu et Natchitoches.

Sur motion, le dit bill a été déposé sur le bureau.

Acte pour abroger un acte intitulé "acte pour nommer des commissaires pour tracer un chemin de Trinity à Whatley's Ferry, sur le lac Catahoula.

Sur motion, le dit bill a été déposé sur le bureau.

Acte pour abroger les 8me et 11me sections de la loi de la milice, approuvé le 21 mars 1850

Sur motion déposé sur le bureau.

Acte pour abroger un acte, approuvé le 21 mars 1850, intitulé: Acte pour amender un acte intitulé: Acte pour l'organisation et la discipline de la milice de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 20 mars 1842, et de rembourser les sommes collectées en vertu du dit acte.

Sur motion le dit bill a été déposé sur le bureau.

Acte pour venir au secours de la paroisse de Concordia.

Sur motion, référé au comité général

Acte pour exempter de responsabilité certaines propriétés.

Sur motion, déposé sur le bureau sujet à appel.

Acte pour abroger et établir de nouveau un acte pour amender un acte intitulé: Acte pour fixer l'époque des sessions des cours dans les différentes paroisses, (la paroisse d'Orléans exceptée) approuvé le 5 février 1847, et pour amender la 2me section d'un acte pour organiser les cours de district dans l'Etat de la Louisiane, excepté dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, approuvé le 30 mai 1846

Sur motion déposé sur le bureau

Seconde Lecture

La Chambre prend alors à leurs secondes lectures les bills suivants intitulés

Acte pour autoriser César Philippe et sa femme Adèle Baird, par un premier mariage madame [illegible], à adopter Charles Burns et à changer son nom en celui de Charles Philippe

Résolution conjointe pour obtenir du Congrès une appropriation pour enlever les obstructions de la Rivière Rouge

Résolution conjointe requérant nos Sénateurs et nos Représentants au Congrès de faire tous leurs efforts pour établir une [illegible] entre Thibodeaux et Lockport

Sur motion et après dispensation des règles les dits bills subissent leurs différentes lectures et passent avec leurs titres

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat

La Chambre prend alors pour une seconde lecture le bill intitulé

Acte pour assurer les droits des créanciers hypothécaires

Sur motion la 1re, 2me et 3me sections sont adoptées

La 4me section [illegible] est amendée en y insérant les mots "pour toute les levées.

Sur motion, la section ainsi amendée, est adoptée

Sur motion, et après dispensation des règles, le dit bill a été lu pour la 3me fois et a été adopté

Sur motion le titre est amendé en y ajoutant "sur des propriétés de successions, et de successions insolvables"

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat

La Chambre prend alors [illegible] seconde lecture du bill intitulé

Acte formant un district de levée qui comprendra les paroisses de Carroll, Madison et Catahoula, pour les protéger plus efficacement contre l'inondation

Sur motion la 1re jusqu'à la 25me section sont adoptées

La 26me section étant lue, M. Carr, fait la motion de l'amender, en y ajoutant le proviso suivant:

Bien entendu que le montant reçu des ventes de ces terres sera [illegible] au prorata qui sera dû aux dites paroisses dans les dits districts de levée

Pendant la discussion sur le proviso ci-dessus, par consentement, M. Richardson, au nom du comité sur les terres publiques, introduit le bill suivant [illegible]

Acte pour pourvoir à la vente d'une portion des terres marécageuses et inondées, accordées à l'Etat par l'acte du Congrès, approuvé le 2 mars 1849.

Sur motion le proviso offert par M. Carr est adopté.

Sur motion, on procède à l'appel de la Chambre, et 51 membres répondent à leurs noms.

Sur motion d'adopter la 26me section, MM. Richardson et Day, demandent pour les oui et les non.

Le rôle étant appelé, il apparaît que

MM. Alexander, Barlett, Berry, Chapman, Carr, Curry, Day, Dewees, Grayson, Hare, Heard, Hopkins, de Ste-Marie, Hough, Johnston, Livingston, McCutchen, Morgan, Parham, Payne, Prescott, [illegible], Robin, Rogers, Rougeau, Ryan, Smart, Selby, Terrell, Thompson, de Ste-Hélène et Walker—trente-deux membres votent dans l'affirmative, et que

MM. Arceneaux, Avit, Baradeau, Barrow, Gardiner, Hatcher, Wise, Noonan, [illegible], Richardson, Robertson, Thompson de Jackson, Vaughn et White—quatorze membres votent dans la négative.

Faute de quorum sur le vote, la Chambre s'ajourne à demain à [illegible] heures A. M.

Mardi, [illegible]

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

[illegible]

Acte pour amender un acte intitulé: acte pour établir et organiser les tribunaux de juges de paix dans et pour la paroisse de Jefferson, et prescrire leurs devoirs et fixer leurs émoluments approuvé le 1er juin 1846,

A fait un rapport favorable aux dits bills

Le même membre de la part du même comité, auquel avaient été référés les bills intitulés

Acte pour fixer d'une manière plus positive, l'époque où les officiers de l'État devront faire leurs rapports à l'Assemblée Générale.

Acte concernant les lettres de change.

A rapporté les dits bills sans amendement

Le même membre de la part du même comité auquel avait été référé le bill intitulé

Acte pour amender un acte relatif au tirage de jurés dans le 3me district judiciaire.

L'a rapporté à la Chambre sans amendement.

Le même membre de la part du même comité auquel avait été référé le bill intitulé

Acte relatif aux billets à ordre et aux réclamations liquides;

A rapporté par substitut suivant intitulé

Acte relatif à l'intérêt sur les réclamations liquides et non liquides

Le même membre de la part du même comité auquel avait été référé le bill intitulé

Acte autorisant des appels à tous les jugements rendus par juges de paix dans la paroisse d'Orléans;

A rapporté par substitut suivant intitulé

Acte autorisant des appels, en tous cas, aux jugements de juges de paix dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le même membre de la part du même comité auquel avait été référé le bill intitulé

Acte concernant l'affranchissement d'esclaves dans cet Etat;

A rapporté par substitut au même titre.

M. Rivers de la part du comité d'éducation publique, auquel avait été référé le bill intitulé,

Acte relatif aux médecins, a demandé à être déchargé de toute considération ultérieure à ce sujet.

Le dit rapport a été adopté.

Le même membre de la part du même comité, auquel avait été référée la pétition des citoyens de Minden, a demandé à être déchargé de toute considération ultérieure sur ce sujet; lequel rapport a été adopté.

Le même membre de la part du même comité auquel avait été référé le mémoire de Peter Burke, a demandé qu'il fut référé au comité de finance, ce qui fut ordonné par la Chambre.

Le même membre de la part du même comité, auquel avait été référé le bill suivant du Sénat:

Acte pour venir au secours de A. H. Lamon, W. E. Allen, J. Carr, A. D. Hamilton, E. D. Harrison et autres, professeurs d'écoles dans la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, [illegible] indigents qui ont reçu de l'instruction dans l'année 1848;

Y a fait un rapport défavorable, parce qu'ils ne se sont pas conformés aux exigences de la loi qui traite de ce sujet.

Le même membre de la part du même comité auquel avait été référé le bill intitulé

Acte pour venir au secours de Joseph Lattie,

y a fait un rapport défavorable.

Le même membre de la part du même comité auquel avait été référé le bill intitulé

Acte à l'effet d'établir et de déterminer la location d'un séminaire d'Etat, a rapporté par substitut suivant, intitulé

Acte pour pourvoir à la location d'un séminaire d'Etat

M. Parham de la part du comité de finance, auquel avaient été référés les bills suivants, intitulés

Acte pour venir au secours de Jos. Vignès, collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée,

Acte pour accorder une compensation à Geo. Lugenbuhl, pour services rendus par lui comme interprète de la langue allemande dans les cours de districts de la ville de la Nouvelle-Orléans,

A fait un rapport défavorable aux dits bills

Le même membre de la part du même comité auquel avaient été référés les bills suivants du Sénat, intitulés

Acte pour venir au secours de Henry Parish et John Moore Norman, de la paroisse d'Orléans.

Résolution conjointe autorisant l'Ingénieur d'Etat à tirer sur le trésor pour les dépenses nécessaires, a fait un rapport favorable aux dits bills.

Le même membre de la part du même comité auquel avaient été référées les pétitions de J. R. Bergerot, de Lafayette, et J. R. Heard de la paroisse Bossier [illegible],

A fait un rapport défavorable aux dites pétitions.

Le même membre de la part du même comité auquel avait été référée la pétition des citoyens des Gardes de Washington, de Bâton Rouge, a demandé qu'elle fut référée au comité de milice, ce qui fut ordonné

M. Pugh, de la part du comité des élections, auquel avait été référé le bill intitulé

Acte pour amender un acte intitulé "acte pour régulariser les élections dans l'Etat de la Louisiane, excepté dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, approuvé le 1er juin 1846, y fait un rapport défavorable

Sur motion de M. Sever, la Chambre a passé aux bills suivants intitulés

Acte pour exempter de saisie et vente sur exécution, la propriété domiciliaire d'un propriétaire ayant famille, et pour étendre l'exemption de saisie pour [illegible] et vente sur exécution, &c et le bill intitulé

Acte pour exempter les propriétés de ventes forcées sous exécution, jusqu'à concurrence de $1,000.

Sur motion, les dits bills ont été mis à l'ordre du jour pour jeudi, le 19 février

Par un message du Sénat, transmis par son secrétaire, J. B. Walton, la Chambre est informée du concours du Sénat aux bills suivants, intitulés

Acte pour changer le nom de John Jacob Fuchs en celui de John Jacob Fush.

Acte relatif aux jugements d'affaires criminelles,

Acte pour affecter la somme de cinq cents piastres au paiement mensuel du salaire de R. C. Nicholas, surintendant d'éducation publique,

Acte pour changer les sessions de la Cour de District du 4me district judiciaire

Acte pour pourvoir à la nomination de cinq notaires publics additionnels dans et pour la paroisse d'Union

Acte pour pourvoir à la nomination d'un notaire public additionnel pour la paroisse Claiborne, qui devra résider à Homer

Acte pour porter au nombre de cent les jurés dans la paroisse de la Pointe Coupée, au lieu de quarante huit

Acte pour allouer une compensation à F. L. Gates, pour services rendus à l'Etat

Par le même message le concours de la Chambre est demandé aux bills suivants du Sénat, intitulés:

Acte pour autoriser les greffiers des Cours de District à homologuer les tableaux de distribution et à approuver les comptes rendus dans certains cas.

Acte pour fixer la frontière entre la paroisse de Rapides et les paroisses de St. Landry et Calcasieu.

Acte pour amender la 1re section d'un acte intitulé "acte pour accorder certains privilèges à la ville de Harrisonburg", approuvé le 13 mars 1850

Acte pour autoriser Adolphe Aime Urain Avenel, de la Nouvelle-Orléans, à adopter un enfant blanc nommé Anne Avanel.

Résolution conjointe relative aux rapports des officiers de l'Etat

Par le même message la Chambre est informée du concours du Sénat au bill suivant de la Chambre, intitulé

Acte pour augmenter le nombre des jurés dans la paroisse d'Est Bâton Rouge.

Avec amendements, auxquels le concours de la Chambre est demandé.

[illegible]

[illegible]

Baton-Rouge, 17 février 1852.

Au Sénat et à la Chambre des Représentans.

J'ai l'honneur de transmettre à la Législature une communication du major Gally, commandant du Bataillon d'Artillerie de la Louisiane, accompagnée d'un état des déboursés des $2000 alloués par la dernière Législature, pour le maintien de ce corps, ainsi qu'un retour du nombre de ses officiers et soldats.

(Signé) JOSEPH WALKER.

Sur motion la dite communication a été référée au comité de milice.

La Chambre alors s'est formée en comité général pour prendre en considération les bills suivants, intitulés:

Acte pour venir au secours de Jacob Piper

Acte pour venir au secours des héritiers de Wm Mayo.

Acte pour venir au secours de la paroisse Concordia.

Acte pour venir au secours de l'Association du Monument de Jackson

Acte pour venir au secours de la Société des Artisans de la Nlle Orléans.

Acte pour procurer un block de marbre pour le monument de Washington.

M. White est au fauteuil.

Après quelques instans le comité s'est levé et a rapporté qu'ils avaient eu en considération les sus-dits bills, et ont rapporté qu'ils avaient adopté ceux qui suivent:

Acte pour venir au secours de Jacob Piper

Acte pour venir au secours des héritiers de Wm Mayo;

Et qu'ils avaient rejeté le bill intitulé:

Acte pour venir au secours de la paroisse Concordia;

Et qu'ils avaient adopté avec amendements le bill intitulé:

Acte pour venir au secours de l'Association du monument de Jackson.

Et qu'ils avaient eu en considération les bills intitulés:

Acte pour venir au secours de la Société d'Artisans de la Nouvelle-Orléans,—et le bill intitulé:

Acte pour procurer un bloc de marbre pour le monument de Washington; et ont rapporté les progrès faits, en demandant permission de siéger une autre fois.

La Chambre alors a passé à la seconde lecture des bills suivants:

Acte pour venir au secours de Jacob Piper.

Acte pour venir au secours de la veuve et des héritiers de Wm. Mayo.

Sur motion, après dispense des règles, lesdits bills ont subi leurs différentes lectures et ont passé avec leurs titres.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

La Chambre alors a passé au bill intitulé

Acte pour venir au secours de l'Association du monument de Jackson.

Sur motion, après dispense des règles, ledit bill a passé.

Sur motion, le titre est amendé, en ajoutant "et pour l'érection d'un memento, sur le champ de bataille du 8 janvier 1815."

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

La chambre, alors, a passé au bill intitulé

Acte pour venir au secours de la paroisse de Concordia.

Sur motion, le bill a été déposé sur le bureau.

La Chambre, alors, a passé au bill intitulé

Acte formant un district de levées composé des paroisses Carroll, Madison et Catahoula, pour la plus grande protection des dites paroisses, d'inondation

Sur motion, la Chambre a ordonné l'impression de la 26ème section dudit bill, qui a été mise à l'ordre du jour pour mercredi le 26 courant.

La Chambre alors a passé au bill intitulé

Acte pour pourvoir à la vente d'une portion des terres marécageuses et submergées, accordées à l'Etat par un acte du Congrès approuvé le 2 mars 1849

Sur motion, la Chambre a ordonné l'impression dudit bill, qui a été mis à l'ordre du jour pour mercredi le 25 février.

La Chambre alors a passé à l'amendement du Sénat, au bill intitulé

Acte pour empêcher les individus de faire des raccourcis

Sur motion, la Chambre a refusé son concours audit amendement, et le greffier a été chargé d'en informer le Sénat

Message du Sénat

La Chambre a alors passé à la première lecture des bills suivants du Sénat, intitulés

Acte pour autoriser l'émancipation de l'esclave Ninny pour services méritoires rendus à son maître.

Référé au comité judiciaire,

Acte pour amender un acte incorporant la ville de Jefferson, approuvé le 9 mars 1850.

Référé à la délégation de la paroisse Jefferson

Acte pour subroger la ville de Jefferson aux droits du bourg de Freeport

Référé à la délégation de la paroisse Jefferson

Acte relatif à l'expropriation de terres, à l'usage des chemins de fer, et des travaux d'une utilité publique

Référé au comité judiciaire

Acte pour l'organisation de corporations pour travaux d'amélioration et d'utilité publiques

Référé au comité judiciaire

Acte pour améliorer les chutes de la Rivière Rouge à Alexandria.

Référé au comité de finances.

Acte faisant une allocation pour l'amélioration de la navigation du Bayou Vermillion, conformément à la recommandation de l'Ingénieur d'Etat

Référé au comité de finances

Acte pour faire le recensement de portions des paroisses Ouachita, Morehouse, Caldwell, Franklin et Carroll, à l'effet d'en former une nouvelle paroisse sous le nom de "Richland."

Référé au comité des affaires de paroisses.

Message du Sénat

La Chambre alors a passé à la première lecture des bills suivants du Sénat, intitulés

Acte relatif aux levées dans la paroisse Rapides

Acte pour venir au secours de Antonio [illegible] de la paroisse Assomption

Sur motion, après dispense des règles la Chambre a donné son concours au dit acte.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat

La Chambre a passé alors au bill intitulé

Acte pour abroger un acte intitulé "Acte pour nommer des commissaires pour tracer un chemin de Trinity à Whatley's Ferry sur le lac Catahoula"

Sur motion ledit bill a été mis à l'ordre du jour pour vendredi le 20 courant

La Chambre passe ensuite à la seconde lecture des bills suivants

[illegible]

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain à 10 heures.

Mercredi, 18 février 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal ayant été fait, [illegible] membres sont présents.

Le journal d'hier est lu et approuvé.

Les membres suivants ont présenté les pétitions suivantes.

M. Powell—Pétition du Maire et des administrateurs de la ville de Donaldsonville.

Référé au comité des améliorations internes.

M. Dewees—Pétition de S. Newberger, de la paroisse de Jefferson;

Référé au comité de finances

M. Waterman—Pétition de R. Spedden [illegible] paroisse d'Orléans;

Référé au comité des finances

M. Thompson, de Ste-Hélène—Pétition de Mme Strother, demandant du secours,

Référé au comité de [illegible]

M. Lewis—Pétition de Benjamin Parker demandant secours,

Référé au comité de finances,

M. Day—Pétition du jury de police de la paroisse Carroll et autres paroisses, relative à la juridiction des juges de paix,

Référé au comité judiciaire,

M. Leeds—Pétition de J. McDonald, demandant du secours;

Référé au comité des réclamations

M. Hopkins, de St-Martin—Pétition des citoyens de St Martin et Ste-Marie au sujet d'une nouvelle paroisse;

Sur motion, cette pétition ainsi que d'autres de la même nature, ont été référées au comité des affaires de paroisses.

M. Thompson, de Jackson—Pétition de certains citoyens de la paroisse Jackson demandant certains privilèges,

Référé au comité des terres publiques

M. Sever—Pétition des maîtres de vaisseaux dans le port de la Nouvelle-Orléans, avec la résolution suivante:

Résolu, que le comité judiciaire, est et par la présente, demeure requis de s'informer de l'opportunité de modifier les lois actuelles de cet Etat, relatives aux personnes de couleur libres, [illegible] le secours demandé dans le mémoire de maîtres de vaisseaux américains, qui font le commerce à la Nouvelle-Orléans, et d'en faire un rapport par bill ou autrement;

Sur motion, la résolution a été adoptée.

M. Rivers a présenté les résolutions conjointes suivantes, qui ont subi leur première lecture.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale:

Que dorénavant, il sera du devoir du Bibliothécaire de l'Etat d'ouvrir la bibliothèque d'Etat à 9 heures A. M. et de la fermer à 3 heures P. M. (les dimanches et jours de congé exceptés) et pendant la session de la Législature de ne fermer qu'à 7 heures P. M.

Il est de plus résolu, &c. Que les livres appartenant à la bibliothèque, seront accessibles à tous, et pourront en être retirés pendant un certain temps qui n'excèdera pas une semaine, sur le dépôt qui sera fait de la valeur en argent du livre ainsi retiré; ou si le livre fait partie d'un jeu de la valeur de l'ouvrage entier; Pourvu, que telle personne qui négligera de rendre un livre avant l'expiration du temps prescrit, ne pourra plus jouir du privilège donné par cette résolution.

M. Moreau, de la part du comité d'enrôlement, rapporte comme dûment enrôlé

Acte pour changer le nom de William Edwards,

Acte pour fixer l'époque des sessions de la cour de district de la paroisse de [illegible]

Acte pour allouer la somme de $500 au paiement du salaire mensuel de R. C. Nicholas, surintendant d'éducation publique,

Acte pour changer le nom de John Fucks, en celui de John Jacob Fush,

Résolution conjointe demandant des instructions à nos Sénateurs et Représentans au Congrès, à l'effet de faire établir certaines routes pour voitures,

Acte pour pourvoir à la nomination d'un notaire public additionnel pour la paroisse Claiborne,

Acte pour pourvoir à la nomination de 5 notaires publics additionnels, dans et pour la paroisse d'Union,

Acte pour allouer une compensation à Fred. L. Gates, pour services de profession rendus à l'Etat;

Acte relatif aux jugements de causes criminelles,

Acte pour changer les sessions de la cour de district, dans le 4me district judiciaire,

L'Orateur ayant signé les dits bills le greffier est chargé d'y enquérir la signature du Président du Sénat

Par un message du Sénat, transmis par son secrétaire, M. J. B. Walton, la Chambre est informée que le Président du Sénat a signé les bills enrôlés suivants émanés de la Chambre:

Acte pour céder juridiction au gouvernement des Etats Unis, sur un certain morceau de terre situé dans la paroisse Plaquemines dans l'Etat de la Louisiane,

Acte pour incorporer la ville de Farmerville dans la paroisse d'Union,

Acte pour fixer l'époque des sessions du jury de police, dans et pour la paroisse de St Tammany,

Par le même message, le concours de la Chambre est demandé aux bills suivants du Sénat

Acte supplémentaire à un acte intitulé acte pour amender un acte pour l'organisation et la discipline de la milice de la Louisiane, approuvé le 21 mars 1850, approuvé le 6 février 1852.

Par le même message la Chambre est informée que le Sénat avait adopté un substitut au bill de la Chambre, intitulé acte pour incorporer la ville de Bastrop dans la paroisse Morehouse, le dit substitut étant intitulé acte pour incorporer la ville de Bastrop, et y a demandé le concours de la Chambre

Par le même message la Chambre est informée du concours du Sénat aux bills suivants de la Chambre

Résolution conjointe relative aux inspecteurs des levées dans la paroisse de Lafourche intérieur,

Acte pour amender la 1re section d'un acte [illegible] donnant le privilège [illegible] aux jurés de police d'établir des barrières de péage, approuvé le 6 mars 1840,

Acte pour créer la ville de Sparte dans la paroisse de Bienville, Louisiane,

Acte donnant pouvoir aux juges de paix de [illegible] des writs d'injonction dans de certains cas,

Acte pour créer la paroisse de Winn

Par un message du Sénat, transmis par son secrétaire M. J. B. Walton, la Chambre est informée du concours du Sénat à la résolution conjointe suivante de la Chambre

Résolution conjointe pour la célébration du 22 février 1852,

Acte pour prendre le sens du peuple sur l'opportunité d'appeler une convention, de pourvoir à l'élection de délégués, et de la réunion de la dite convention,

Par le même message le concours de la Chambre est requis aux bills suivants du Sénat

Acte pour créer un juge de paix et constables additionnels dans et pour la paroisse de Jefferson,

Acte pour déterminer la ligne qui sépare les paroisses Pointe Coupée, Ouest Bâton Rouge et Iberville,

Acte pour rembourser aux héritiers de feu Eugène Forest une certaine somme d'argent [illegible]

[illegible]

Les membres suivants, d'après avis préalable, ont présenté les bills suivants, qui, après dispense des règles, ont subi leur première et seconde lecture et ont été référés à leurs comités respectifs.

M. Powell—Acte pour amender les lois de milice de l'Etat de la Louisiane

M. Parham—Acte faisant chaque paroisse de l'Etat payer tous les frais dans les poursuites criminelles.

M. Munday—Acte pour incorporer la ville de Port Hudson, dans la paroisse d'Est Feliciana.

M. Devergès—Acte relatif aux forçats dans les paroisses d'Orléans, Jefferson, St Bernard et Plaquemines,

M. Devergès—Acte pour autoriser les shérifs à réclamer le paiement des frais encourus par eux dans certains cas.

M. Sever—Acte pour amender un acte intitulé "acte pour établir et régulariser le département du trésor, approuvé le 26 janvier 1847.

Référé au comité judiciaire.

M. Théard—Acte pour allouer $500 à chacun des commissaires de la Louisiane à l'exhibition de Londres.

Référé au comité de finances,

M. Leeds—Acte pour autoriser les jurés de police de l'Etat, et le Conseil de ville de la Nlle Orléans, à prélever des taxes à l'usage des chemins de fer.

Référé au comité des chemins de fer.

M. Price—Acte donnant aux avocats et conseillers un privilège sur des jugements, pour leurs honoraires.

Référé au comité judiciaire.

M. Powell—Acte pour venir au secours des 6me, 7me et 8me districts de jurés dans la paroisse d'Ascension.

Référé au comité de finance.

M. Gardiner—Acte autorisant une échange entre les juges du 13me et 15me District judiciaire, avec de certaines restrictions.

Référé au comité judiciaire

M. Terrell—Acte pour amender les 2me et 10me sections d'un acte relatif au jugement d'esclaves, approuvé le 1er juin 1846

Référé au comité judiciaire

M. Barilleau, de la part du comité d'enrôlements, rapporte qu'il a, aujourd'hui, soumis à l'approbation du Gouverneur les bills suivants intitulés:

Acte pour autoriser la nomination d'un notaire public additionnel dans la paroisse Calcasieu,

Acte pour fixer l'époque des sessions du jury de police dans et pour la paroisse de St-Tammany,

Acte pour incorporer la ville de Farmerville, dans la paroisse d'Union,

Acte pour céder au gouvernement des Etats Unis, juridiction sur un certain morceau de terre situé dans la paroisse de Plaquemines, dans l'Etat de la Louisiane.

Ordre du Jour

Message du Sénat

La Chambre a alors pris en considération les amendements du Sénat au bill intitulé "Acte pour augmenter le nombre des jurés dans la paroisse d'Est Baton Rouge

Sur motion la Chambre a donné son concours au dit amendement

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat

La Chambre a alors pris en considération les bills suivants, du Sénat, savoir

Acte pour amender la 1re section d'un acte intitulé "acte pour accorder certains privilèges à la ville de Harrisonburgh, approuvé le 13 mars 1850

Acte pour autoriser Adolphe Aime Urain Avenel, de la Nouvelle Orléans, à adopter un enfant blanc nommé Anne Avanel

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée des règles, les dits bills ont subi leurs trois lectures et ont obtenu le concours de la Chambre.

Le greffier est chargé d'informer le Sénat que la Chambre avait concouru aux dits bills

La Chambre a alors pris à leurs lectures les résolutions conjointes et les bills suivants, savoir

Résolution conjointe relative au rapport des officiers de l'Etat

Première Lecture

Acte autorisant les greffiers des Cours de District à homologuer les tableaux de distribution et les comptes [illegible] dans certains cas.

Référé au comité judiciaire

Acte pour fixer les limites entre la paroisse des Rapides et les paroisses de St Landry et Calcasieu.

Sur motion, le dit bill a été référé à la délégation des paroisses nommées dans le dit bill.

L'Orateur a soumis à la Chambre le rapport des commissaires sur les édifices publics à Bâton-Rouge.

Sur motion, le rapport a été référé à un comité spécial composé de 5 membres de la Chambre et de [illegible] membres du Sénat.

L'Orateur a nommé membres de ce comité de la part de la Chambre,

MM. Parham, Barrow, [illegible], Richardson et Philips.

Ordre Spécial

La Chambre a alors pris en considération le bill intitulé: acte pour amender un acte intitulé acte pour encourager les compagnies de volontaires de la 1re Division de la milice de l'Etat de la Louisiane", approuvé le 7 mars 1845, No 152, et pour la faire participer aux avantages la Légion de la Louisiane

Sur motion, le dit bill a été adopté à sa 2de lecture

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, [illegible] pour la 3me fois.

[illegible]

MM. Augustin, Barlett, [illegible], Berry, [illegible], Chapman, Carr, Cole, Edwards, Grayson, [illegible], Hatcher, Hopkins, de St Martin, Hough, Johnston, Leeds, Lewis, Livingston, Lumsden, [illegible], Mire, Moreau, Moss, Parham, Peck, Prescott, Philips, Powers, [illegible], Richardson, Rogers, Rougeau, Ryan, Sever, Taylor, Théard, Thompson [illegible]

[illegible]

Première Session, Quatrième Législature.

JOURNAL DU SENAT.

Mercredi, 18 février 1852.

[illegible]

Acte pour venir au secours de l'Association pour le Jackson Monument, et pour l'érection d'un memento sur le champ de bataille du 8 janvier 1815.

Acte pour autoriser la vente d'un certain lot de terre appartenant à l'Etat, avoisinant le Raccourci Cut-Off.

Acte pour pourvoir à la manière de consulter le peuple au sujet de certains amendements à la constitution, passés par l'Assemblée Générale en 1851 et 1852.

Acte pour changer l'époque de la tenue des sessions de la Cour de District dans le quatorzième District Judiciaire pour ce qui concerne la paroisse de St Martin.

Acte en faveur de Jacob Piper.

Acte pour venir au secours des héritiers de Wm Mayo

Il informe de plus le Sénat que l'Orateur de la Chambre a signé la résolution et les actes enrôlés du Sénat qui suivent.

Acte pour fixer l'époque de la tenue des termes de la Cour de District dans la paroisse de De Soto.

Résolution conjointe requérant nos sénateurs et représentans au Congrès de faire tous leurs efforts pour qu'il soit établi certaines routes de voiture; et

Acte pour changer le nom de Wm Edwards

Et il demande de plus la signature du Président du Sénat aux actes enrôlés de la Chambre, qui suivent

Acte relatif au jugement des affaires criminelles.

Acte pour compenser Frederick L. Gates pour les services de profession rendus à l'Etat.

Acte pour pourvoir à la nomination de cinq notaires publics additionnels dans la paroisse de Union.

Acte pour pourvoir à la nomination d'un notaire public additionnel pour la paroisse de Claiborne, lequel devra résider dans la ville de Homer.

Acte pour approprier la somme de cinq cents piastres pour payer le salaire mensuel de R. C. Nicholas, surintendant de l'éducation publique.

Acte pour changer le nom de John Jacob Fucks en celui de John Jacob Fush.

M. Gardere, de la part du comité d'enrôlement, rapporte que l'acte suivant de la Chambre est enrôlé correctement.

Acte pour autoriser la nomination d'un notaire public additionnel dans la paroisse de Calcasieu.

M. Benjamin présente un mémoire de la Chambre du Commerce de la Nouvelle-Orléans demandant un renouvellement de la charte.

Sur motion du même sénateur, le dit mémoire est référé au comité de commerce et d'agriculture.

Sur motion de M. Déclouet, le Sénat prend en considération la "Résolution conjointe de la Chambre nommant un comité pour faire les arrangemens nécessaires pour la célébration du 22 février 1852, et demandant qu'il soit nommé un comité de la part du Sénat.

Lecture est faite de ladite résolution, et sur motion de M. Lacoste, le blanc dans ladite résolution est rempli par le nombre trois, et le Président nomme dudit comité MM. Déclouet, Lacoste et Butler.

Le secrétaire est requis d'informer la Chambre du concours du Sénat à ladite résolution et de la nomination dudit comité.

Sur motion de M. Gardere, le Sénat s'occupe de l'acte suivant qui est à sa troisième lecture

Acte pour consulter le peuple sur la nécessité d'appeler une convention et pour pourvoir à la tenue de ladite convention.

Sur motion de se dispenser des règles, pour que ledit acte passe, M. Sandidge demande l'appel nominal, lequel résulte comme suit

L'Hon. J. B. Plauché au fauteuil.

MM. Baker, Benjamin, Burthe, Butler, Dauney, Declouet, Dorsey, Dufour, Gardere, Griffin, Kenner, Labauve, Lacoste, McVea, Martin, Mayo, Moore, Provosty, Quirk, Richardson de Washington, Richardson de Ouachita, Sandidge, Tatman, Watterston, Wickliffe—25 sénateurs votent dans l'affirmative.

Pas d'opposition

En conséquence la dite motion prévaut, et ledit acte passe.

Le secrétaire est requis d'y demander le concours de la Chambre.

M. Dufour présente un mémoire de la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, demandant qu'il soit venu à son secours.

Sur motion du même Sénateur, le dit mémoire est référé à un comité spécial, composé des quatre Sénateurs de la paroisse d'Orléans.

M. Griffin présente un acte intitulé

Acte pour donner à Joseph J. B. [illegible], de la paroisse des Avoyelles, de tenir un bac sur la rivière Atchafalaya

Sur motion et après dispense des règles, ledit acte subit sa 1re et 2de lecture, et il est référé au comité des affaires de paroisse.

M. Dauney offre la résolution suivante, laquelle est lue et adoptée.

Il est résolu, &c., qu'il sera nommé un comité composé de trois membres du Sénat et de [illegible] membres de la Chambre, [illegible]

Le président nomme de ce comité,

MM. Dauney, Watterston et Dorsey.

Le secrétaire est requis d'y demander le concours de la Chambre, [illegible]

M. Déclouet a la permission de présenter un acte intitulé

Acte en faveur de Marie [illegible] De la Houssaye, veuve de Pelletier De la Houssaye, vétéran de 1814 et 15.

Sur motion et après dispense des règles, ledit acte subit sa 1re et 2de lecture, et il est référé au comité des [illegible].

M. Wickliffe, de la part du comité auquel fut référé le message du Gouverneur relatif à la succession McDonogh ainsi que la lettre de l'Avocat Général au Gouverneur, relative au procès [illegible] par l'Etat et les exécuteurs de John McDonogh, fait un rapport de l'acte intitulé

Acte relatif au legs fait par le feu John McDonogh à l'Etat de la Louisiane

Le même Sénateur, de la part du même comité, offre de plus la résolution qui suit.

Il est résolu &c., Que l'Avocat Général [illegible] approuvé en tout, les [illegible] pris par l'Avocat Général, au nom de l'Etat, relatifs à la succession de feu John McDonogh; et il est requis d'user de tous les moyens [illegible]

[illegible]

Le 17 février 1852.

A l'Hon. J. B. Plauché, Président du Sénat.

Monsieur,

Conformément à la résolution du Sénat [illegible] l'Auditeur des Comptes Publics [illegible]

[illegible] votre [illegible] serviteur,

LOUIS BORDELON, Auditeur

Relevé faisant voir le montant payé par l'Etat pour le salaire des officiers publics, pour l'année 1851.

Salaire du Gouverneur	[illegible]
du Secrétaire de l'Etat	[illegible]
de l'Avocat Général	[illegible]
du Trésorier	[illegible]
de l'Auditeur	[illegible]
[illegible]	[illegible]
du Secrétaire privé du Gouverneur	[illegible]
[illegible]	[illegible]
de l'Adjudant Général	[illegible]
de l'Ingénieur d'Etat	[illegible]
Assistant Ingénieur d'Etat	[illegible]
[illegible]	[illegible]
du messager du Gouverneur	[illegible]
du Sergent d'armes [illegible]	[illegible]
Receveur des terres [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
du Médecin [illegible]	[illegible]
de l'Aumônier [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
du Greffier de la Chambre des Représentans	[illegible]
du Secrétaire du Sénat	[illegible]
Register du Bureau des terres à Baton Rouge	[illegible]
du Receveur du Bureau des terres à Baton Rouge	[illegible]
Médecin de la garde [illegible] de la Nouvelle-Orléans	[illegible]
Gardien de l'Arsenal dito	[illegible]
des 4 Gardes et d'un Caporal dans l'Arsenal et dans le Washington Armory, le Caporal, $40 par mois et les Gardes $30	[illegible]
Compensation de 47 shérifs pour les affaires criminelles, à $100 chaque	[illegible]
Id. de 47 greffiers $50 chaque	[illegible]
	$163,380 00

Signé LOUIS BORDELON, Auditeur

M. Watterston soumet au Sénat le rapport des commissaires des édifices publics à Baton Rouge, dont lecture est faite.

Le même Sénateur offre la résolution suivante, qu'on lit et elle est adoptée.

Il est résolu qu'il sera nommé un comité composé de trois membres du Sénat et de [illegible] membres de la Chambre des Représentans, pour examiner le rapport et les comptes, soumis par les dits commissaires des édifices publics.

Le Président nomme de ce comité MM. Watterston, Kenner et Dauney.

M. Martin offre la résolution suivante, laquelle est lue et elle est adoptée.

Résolution Conjointe.

Il est résolu qu'il sera nommé un comité de trois membres du Sénat et de [illegible] membres de la Chambre des Représentans à l'effet de [illegible] l'Etat de nouveau en districts [illegible]

Le Président nomme de ce comité MM. Martin, Moore et Tatman.

Le Secrétaire est requis de demander le concours de la Chambre à la dite résolution et de l'informer de la nomination du dit comité de la part du Sénat.

M. Carrigan, secrétaire privé du Gouverneur, délivre au Sénat un message écrit du Gouverneur.

M. Benjamin présente une pétition de A. M. Nathan, demandant qu'il soit venu à son secours.

Sur motion, la dite pétition est référée au comité des réclamations.

Le Sénat prend alors en considération l'acte suivant, le quel subit sa 3me lecture.

Acte pour autoriser César Philippe et sa femme Adèle Baird, autrefois Madame Burnaske, et pour changer son nom en celui de Charles Philippe.

Le Sénat s'occupe alors de la résolution suivante, laquelle est à sa première lecture.

Il est résolu &c., que nos Sénateurs et Représentans au Congrès, sont requis de faire tous leurs efforts à l'effet d'obtenir une appropriation pour faire enlever le raft qui obstrue la navigation de la Rivière-Rouge dans cet Etat.

M. Martin fait la motion d'amender la dite résolution en y ajoutant à la fin les mots: "et pour enlever les obstacles qui existent dans le bayou Lafourche, placés là par ordre du général Jackson pendant l'invasion de 1814 et 15."

Pendant que se discutait la dite résolution, le Président informe le Sénat qu'il est à sa connaissance que le général Jackson fit mettre les obstacles dans le bayou Lafourche pendant la guerre, mais qu'ils furent mis pour empêcher les Anglais de venir du Golfe dans le Mississipi par ce bayou.

Sur motion de M. Kenner, le Sénat s'occupe de l'ordre du jour.

Ordre spécial du Jour.

Acte pour venir au secours de la Banque des Citoyens de la Louisiane:

Lecture est faite de la 1re section.

M. Benjamin fait la motion d'adopter la dite 1re section.

M. Wickliffe demande l'appel nominal, lequel résulte comme suit:

L'honorable J. B. Plauché au fauteuil.

MM. Baker, Benjamin, Burthe, Clark, Cole, Dauney, Declouet, Dorsey, Dufour, Gardere, Kenner, Labauve, Lacoste, McVea, Martin, Provosty, Quirk, Richardson de Washington, Sandidge, Tatman, Watterston—21 sénateurs votent dans l'affirmative,

Et MM. Butler, Griffin, Mayo, Moore, Richardson, de Ouachita, Wickliffe—6 sénateurs votent contre.

En conséquence, la dite motion prévaut, et la 1re section est adoptée.

Lecture est faite de la 2me, 3me, 4me, 5me, 6me, 7me et 8me section, et elles sont adoptées section par section.

Sur motion de M. Benjamin, après dispense des règles, le dit acte subit sa 3me lecture.

Sur la motion du même Sénateur, que le dit acte passe finalement, M. Wickliffe demande l'appel nominal, lequel résulte comme suit:

L'honorable J. B. Plauché au fauteuil.

MM. Baker, Benjamin, Burthe, Clark, Cole, Dauney, Declouet, Dorsey, Dufour, Gardere, Kenner, Labauve, Lacoste, McVea, Martin, Provosty, Quirk, Richardson, de Washington, Sandidge, Tatman et Watterston—21 sénateurs votent dans l'affirmative

Et MM. Butler, Griffin, Mayo, Moore, Richardson, de Ouachita, Wickliffe—6 sénateurs votent contre.

En conséquence, la dite motion prévaut, et le dit acte passe.

Le secrétaire est requis d'y demander le concours de la Chambre des Représentans.

Sur motion, le Sénat s'ajourne à demain dix heures A. M.

Jeudi, 19 février 1852.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

Présent: L'honorable J. B. Plauché, Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat, au fauteuil.

Vingt cinq sénateurs présents.

[illegible]

Acte pour venir au secours de la Banque des Citoyens, [illegible]

[illegible]

Acte relatif aux jugemens dans les affaires criminelles

Acte pour récompenser Frederick L. Gates, pour services rendus à l'Etat

Le même membre [illegible] demande la signature et l'approbation du Gouverneur aux bills suivants:

1o—Acte pour fixer l'époque des sessions de la Cour de District de la paroisse De Soto.

2o—Résolution conjointe invitant nos Sénateurs et nos Représentans à faire établir une route de poste

3o—Acte pour changer le nom de Wm. Edwards.

M. Butler, conformément à l'avis qu'il en avait préalablement donné, présente

Un acte relatif à l'établissement de la paroisse de la rivière Rouge

Sur la motion du même Sénateur, le bill est référé à un comité composé de trois membres.

Le président a nommé de ce comité;

MM. Butler, Philips et Sandidge.

M. J. N. Carrigan, secrétaire privé du Gouverneur, informe le Sénat que le Gouverneur a approuvé et signé les bills et la résolution suivants, enrôlés.

Acte pour fixer l'époque des sessions de la Cour de District dans la paroisse De Soto.

Acte pour changer le nom de William Edwards.

Résolution requérant nos Sénateurs et nos Représentans au Congrès à faire tous leurs efforts pour faire établir une route de poste de l'embouchure de la rivière Rouge à Nacodoches, dans le Texas, et à faire établir une route semblable de la ville de Washington, dans l'Arkansas, à Mansfield, dans la paroisse de De Soto.

M. Wickliffe présente la résolution suivante qui est lue et adoptée:

"Il est résolu que le comité judiciaire soit requis d'examiner s'il est convenable de passer un acte exigeant, dans chaque poursuite criminelle, une caution pour les frais, de manière à éviter les réclamations annuelles qui se font actuellement contre le trésor à cause de l'absence de la dite caution, et de faire un rapport à ce sujet.

Sur la motion de M. Martin, le Sénat prend en considération la résolution conjointe de la Chambre demandant la nomination d'un comité de conférence relativement aux terres vendues par P. Loucks, ci-devant register du Bureau des terres.

M. Martin propose que le président nomme un comité de trois pour conférer avec le comité déjà nommé par la Chambre.

Le président nomme de ce comité,

MM. Martin, McVea et Labauve.

Le secrétaire est requis d'annoncer à la Chambre que le Sénat a donné son concours à la résolution sus-dite et qu'il a nommé le comité ci-dessus mentionné.

Rapports des comités.

M. Kobb, du comité des finances, rapporte préalablement un bill de la Chambre, intitulé:

Acte pour pourvoir au déficit dans les appropriations pour les affaires criminelles jusqu'au 31 décembre 1851.

Sur motion, et après dispense des règles, le Sénat prend en considération le bill ci-dessus mentionné, qui subit ses diverses lectures, et passe.

Le secrétaire est requis d'annoncer à la Chambre que le Sénat a donné son concours au bill sus-dit.

M. Cole, du comité des réclamations, rapporte favorablement:

Un acte pour venir au secours de James Coen.

Sur motion et après dispense des règles, le Sénat prend en considération le bill sus-dit qui subit ses diverses lectures et passe.

Le secrétaire est requis d'y demander le concours de la Chambre.

M. McVea, de la part du comité spécial auquel a été référé le bill suivant, le rapporte favorablement:

Un acte pour incorporer la ville de Clinton, dans la paroisse d'Est Feliciana, Louisiane.

Sur la motion du même Sénateur, le Sénat prend en considération le bill sus-dit: après dispense des règles, subit ses diverses lectures et passe.

Le secrétaire est requis d'y demander le concours de la Chambre.

M. Cole, du comité des réclamations, rapporte favorablement:

Un acte pour venir au secours Mercelite Deshoussaye, veuve de Pelletier Delahoussaye, vétéran de 1814 et 15.

Le même sénateur, de la part du même comité rapporte favorablement, avec des amendements,

Un acte pour venir au secours de Thomas H [illegible], décédé, ci-devant shérif de la paroisse de Ste Hélène.

Sur la motion de M. Richardson de Washington, les règles sont suspendues et le Sénat prend ce bill en considération à sa seconde lecture, et, sur une seconde motion, il est lu une troisième fois et passe. Le secrétaire est requis d'y demander le concours de la Chambre.

Le même sénateur, de la part du comité des réclamations auquel avait été référé le mémoire de Henry [illegible] et de Leonard P. Bureau, rapporte que le comité ne peut décider que cette réclamation devrait être [illegible] du trésor de l'Etat, en même temps qu'il ne peut se résoudre à faire un rapport qui lui soit contraire, demande la permission de référer ledit mémoire au Sénat et à être dispensé de le reprendre en considération.

Sur motion ledit rapport est déposé sur le bureau sujet à l'appel du Sénat.

M. Clark, du comité des terres publiques et des levées, auquel avait été référé

Un acte pour rembourser à la paroisse de Pointe Coupée certaines dépenses qu'elle a faites, présente le rapport suivant:

Le comité des terres publiques et des levées auquel avait été référé le bill intitulé "Un acte pour rembourser à la paroisse de Pointe Coupée certaines dépenses qu'elle a faites, a l'honneur de rapporter,

Qu'en vue de l'importance des travaux exécutés par la paroisse de Pointe Coupée, il y a trois ans, et croyant que l'Etat en faisant au Racourci un *cut off* a beaucoup raccourci le fleuve ainsi que dudit *cut off*, a contribué à augmenter les dangers des inondations dans la contrée avoisinante, en causant des éboulis dans les rives et les levées; considérant, en outre, qu'en cas de débordement dans les levées, l'eau du fleuve inonde une portion de la paroisse de Pointe Coupée et de plusieurs autres paroisses inférieures qui, avant l'exécution dudit *cut off* étaient considérées aussi importantes qu'aucune autre terre d'alluvion dans l'Etat,

Le comité reconnaît comme un principe établi que le devoir de tout gouvernement est de protéger ses citoyens et de leur assurer la jouissance de tous leurs droits; et nous croyons qu'il est de notre devoir de prévenir des désastres semblables à ceux qu'ont éprouvés les personnes et les propriétés dans une grande partie de l'Etat pendant les trois dernières années. Dans cette occasion, surtout, nous devons d'autant plus étendre notre protection aux paroisses que la conduite de la Législature, en exécutant le *cut-off* dont nous avons parlé plus haut, est en grande partie cause de ces désastres. Et, si ces travaux sont avantageux pour les paroisses supérieures, comme on le prétend communément, nous devons, à plus forte raison, réparer en quelque sorte les maux que nous avons infligés à la Pointe Coupée et aux comtés inférieurs en accordant une appropriation pour ce *cut-off*. Le comité recommande, par conséquent, que la somme de vingt cinq mille piastres soit appropriée à cet effet à la paroisse de la Pointe Coupée.

(Signé) SAMUEL M. D. CLARK,

Président du Com. des Terres Pub. et Levées.

Sur motion l'impression du bill et du rapport est ordonnée, et le dit bill mis à l'ordre du jour pour jeudi, 26 courant.

Sur motion de M. Dufour, le Sénat prend en considération

Un acte pour venir au secours de l'Association du monument de Jackson et pour l'érection d'un monument commémoratif sur le champ de bataille du 8 janvier 1815.

Après lecture du bill, M. Benjamin présente le proviso suivant qu'il propose d'y ajouter:

Pourvu que les personnes qui composent le comité actuel continueront comme membres du dit comité après l'expiration de leur terme d'office, et que toute vacance qui viendra dans le dit comité sera remplie par les autres membres.

Sur motion, le *proviso* est adopté et, sur une motion subséquente, les règles sont suspendues et le bill subit ses diverses lectures et passe.

La secrétaire est requis d'annoncer à la Chambre que le Sénat a donné son concours à ce bill.

Sur la motion de M. Moore le Sénat prend en considération afin de le faire référer de nouveau au même comité, le bill suivant, rapporté par le comité du commerce et de l'agriculture.

Acte relatif aux capitaines du port, aux gardiens et aux pilotes du port de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion de M. Tatman le Sénat prend en considération, à sa seconde lecture, dans le but de le faire référer au comité des réclamations,

Un acte pour venir au secours de Jacob Ryan, shérif de la paroisse de Calcasieu.

Sur la motion de M. Benjamin, le Sénat prend en considération un bill de la Chambre intitulé

Acte pour garantir les droits des engagistes sur les propriétés des successions ou des insolvables.

Sur la motion du même sénateur, l'impression du bill est ordonnée et ledit bill est référé au comité judiciaire.

Le Président soumet au Sénat le rapport suivant de l'ingénieur d'Etat concernant le Bayou Manchac.

RAPPORT CONCERNANT LE BAYOU MANCHAC.

Au Sénat de la Louisiane:

Conformément à une résolution émanée de votre Honorable Corps ordonnant à l'Ingénieur d'Etat d'examiner le Bayou Manchac, et de faire un rapport concernant l'urgence d'ouvrir le lit du bayou de manière à y établir un passage pour les eaux du Mississipi, j'ai l'honneur de soumettre ce qui suit:

Le Bayou Manchac est le premier débouché naturel du Mississipi sur la rive orientale, et est situé à quelques milles du *terminus* des terres hautes au-dessus de Bâton-Rouge. Pendant les eaux hautes, ce bayou reliait anciennement le Mississipi avec le Golfe du Mexique par l'Amite, le Lac Maurepas et le Lac Pontchartrain. Son embouchure est éloignée d'environ vingt deux milles de l'Amite, et l'étendue totale des communications par eau jusqu'au Lac Borgne est d'environ cent milles. Pendant la dernière guerre contre l'Angleterre, ce bayou a été considérablement obstrué pour empêcher les Anglais de pénétrer dans l'intérieur par cette route, et en 1826 il a été entièrement fermé par une forte digue pour prévenir l'inondation de ses rives et de son voisinage.

En descendant le courant du dit bayou, son premier tributaire sur sa rive méridionale est le Bayou Crocodile qui égoute le Lac Espagnol et ses affluents dans le Manchac. Le confluent est à neuf milles de son embouchure. Plus bas, à environ un demi mille de distance, il reçoit le Bayou Fontaine sur sa rive Nord, et, quelques milles plus bas du même côté, il reçoit le Wards Creek.

A son embouchure il a une largeur d'environ quatre-vingts pieds sur une profondeur de quinze pieds, et son élévation au-dessus des plus basses eaux du Mississipi est de vingt pieds; le plus grand montage du fleuve, à cet endroit, étant de 33 pieds. Il serait par conséquent nécessaire que le fleuve montât vingt pieds au-dessus des eaux basses pour que ses eaux pussent s'échapper par le Bayou. A partir de son embouchure jusqu'à sa jonction avec le Bayou Crocodile il présente ordinairement l'aspect d'un bayou creux et tortueux. Ses dimensions diminuent rapidement à mesure que vous descendez le fleuve et, à une distance d'un peu plus d'un mille de sa source, il est large de quarante quatre pieds d'une rive à l'autre, à une profondeur de dix pieds et une largeur de quinze pieds au fond. Sa largeur est à peu près la même jusqu'à son confluent avec le Bayou Crocodile. Au-dessous de l'embouchure du Crocodile sa largeur est de cent pieds et sa profondeur de quinze pieds, ayant soixante quinze pieds à la surface de l'eau.

En passant une section transverse au bas de chaque mille, à partir de l'embouchure du Crocodile, nous trouvons que le chenal moyen de débouché est de 300 pieds.

La section transverse du Mississipi à l'embouchure du Bayou est de 250,000 pieds. Sa capacité, comparée à celle du Mississipi est comme 300 est à 250,000. Mais en faisant l'estimation d'une autre manière nous obtiendrons un résultat plus clair de son volume d'eau.

En prenant une section transverse de douze pieds du Mississipi à sa plus grande élévation et en la multipliant par 2500 sa largeur, puis en comparant le produit avec la section transverse moyenne du bayou, nous obtiendrons probablement l'approximation la plus exacte de sa capacité.

La proportion sera comme 30,000 [illegible] 300 est à [illegible] l'écoulement que le bayou donnerait aux eaux du fleuve. Le résultat [illegible]